
**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2000**

9 mai 2000
Français
Original: anglais

New York, 24 avril-19 mai 2000

**Application de la décision sur le renforcement du processus
d'examen du Traité**

Document de travail présenté par le Japon et l'Australie

[Généralités]

Le Japon n'a pas l'intention de demander que la décision sur le renforcement du processus d'examen du Traité, adoptée en 1995, soit renégociée; il cherche plutôt à faire en sorte que le Comité préparatoire soit mieux à même d'exécuter le mandat qui lui a été confié dans cette décision.

[Proposition du Japon]

1. Le Comité préparatoire devrait s'attacher davantage, et ce d'entrée de jeu, à examiner la mise en oeuvre du Traité ainsi que son universalité.
2. Ce faisant, le Comité préparatoire devrait également, à chacune de ses sessions, se pencher sur les problèmes ou événements internationaux et régionaux éventuels qui sont importants et ont un rapport avec le Traité.
3. Le Comité préparatoire devrait commencer à rédiger les recommandations de fond qu'il présentera ultérieurement à la Conférence d'examen.
4. L'examen des questions indiquées aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus devrait trouver place dans la récapitulation à laquelle le Président procède à chaque session du Comité préparatoire.